

MOTION

REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

La FNUJA, réunie en congrès à NÎMES, du 16 au 19 mai 2007,

A PRIS CONNAISSANCE d'une idée de modification globale et systématique de la carte judiciaire : une Cour d'appel par région, un Tribunal de Grande Instance par département, suppression de juridictions d'instance,

RAPPELLE que la justice est un Service Public,

RAPPELLE que l'Etat doit assurer l'égal accès à la justice et le traitement des dossiers dans un délai raisonnable,

RAPPELLE que les priorités et la qualité de la justice sont totalement étrangères à un découpage calqué sur celui des collectivités territoriales,

AFFIRME que cette modification de la carte judiciaire est présentée **à tort** comme une réponse aux dysfonctionnements actuels de la justice, **lesquels appellent des réformes d'une toute autre nature**,

CONSIDERE que la priorité doit être donnée à l'augmentation des moyens humains et matériels et que dès lors une réforme ambitieuse de la justice ne peut être faite qu'en association avec les professionnels concernés, les associations représentatives de la société civile et des justiciables, dans l'intérêt exclusif de ces derniers,

EN CONSEQUENCE

REJETTE la réforme telle qu'envisagée de la carte judiciaire car, contrairement à ce qui est prétendu :

- - Elle ne conduirait strictement à aucune économie,
- - Elle entraînerait inmanquablement l'allongement des procédures,
- - Elle serait manifestement contraire au besoin de proximité,
- - Elle ferait reculer l'accès au droit et à la justice pour tous,

EXCLUT le principe de la régionalisation des Cours d'appel, la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance.

Rapport pénal Congrès